



# Accueil des familles à la maison de naissance TERRANGA

## *Modalités et conditions*

### - **Raison d'être de la maison de naissance « Terranga »**

La maison de naissance « Terranga » est un lieu d'accueil des familles pour la naissance de leur enfant, dans la liberté, le respect et la sécurité.

Les sages-femmes proposent un suivi global et personnalisé pendant la grossesse, l'accouchement et les suites de couches. Elles ont à cœur de proposer un espace sécuritaire, de confiance permettant une venue au monde du bébé dans la conscience, la douceur et l'intimité.

Elles travaillent en collaboration avec les gynécologues de ville et l'équipe obstétricale et pédiatrique de l'hôpital de Sion ainsi que les pédiatres de ville.

### - **Critères d'éligibilité**

La maison de naissance « Terranga » accompagne toutes les familles qui attendent un bébé dont la grossesse est harmonieuse, unique, et sans pathologies.

Pas d'antécédent de césarienne pour l'accouchement précédent.

Les naissances sont possibles uniquement de 37 semaines à 42 semaines d'aménorrhées.

La présentation du fœtus est céphalique.

### - **Personnes présentes à l'accouchement**

La parturiente doit être accompagnée de la personne de son choix.

Une 2ème sage-femme est systématiquement appelée pour la naissance.

### - **Retour à domicile**

Les parents auront au préalable choisi un pédiatre, l'auront averti du projet de naissance et donneront son nom à la sage-femme durant la grossesse.

Le pédiatre de ville ou le médecin assistant de pédiatrie effectue le 1<sup>er</sup> examen du nourrisson dans les 24 premières heures de vie. Le nouveau-né reçoit une ampoule de vitamine K per os à la naissance, au 3ème jour et à 1

mois de vie. Une mesure de la saturation est effectuée à 6h de vie chez le bébé.

Le pédiatre prescrira la prophylaxie en vitamine D.

Un rdv sera organisé pour le dépistage de la surdité à l'hôpital de Sion. (numéro : 027 603 41 61).

Le retour à domicile se fait dès que la santé et la sécurité de maman et de bébé est assurée.

Une deuxième visite chez le pédiatre est effectuée dans le courant de la 1ère semaine.

La sage-femme visite la famille quotidiennement les 3-4 premiers jours puis selon la situation et les besoins.

#### - **Transfert à l'hôpital de Sion**

Les naissances qui ont lieu à la maison de naissance « Terranga » sont sous la responsabilité de la sage-femme qui les accompagne.

Seule la sage-femme est habilitée à décider d'un transfert à l'hôpital à tout moment, en collaboration avec l'équipe obstétricale de l'hôpital de Sion.

#### - **Prestations sages-femmes**

Le suivi de grossesse, de l'accouchement et des suites de couches est remboursé par l'assurance de base LAMal.

La préparation à la naissance est remboursée à hauteur de 150.- par l'assurance de base, le reste est à charge des parents, sachant que l'assurance complémentaire peut parfois prendre en charge un montant donné.

3 échographies sont demandées par la sage-femme (12, 22 et 32 semaines d'aménorrhées).

7 contrôles de grossesse peuvent être effectués par la sage-femme. Son suivi se base sur les recommandations suisses de gynécologie et d'obstétrique. Elle travaille en collaboration avec le gynécologue et pédiatre traitant. Elle est en droit de demander des examens ou des échographies supplémentaires si elle estime que cela est nécessaire.

La sage-femme qui assure un suivi global est de garde pour sa patiente 24h/24 et 7j/7 de 37 à 42 SA.

Elle peut se faire remplacer ponctuellement par une collègue, en avertissant sa patiente.

## Consentement et inscription

La soussignée et son partenaire confirment avoir été informés des faits suivants :

- Seules les femmes ayant des grossesses physiologiques peuvent accoucher dans la Maison de Naissance « Terranga ».
- Les échographies sont effectuées par le médecin gynécologue.
- Pour plus de sécurité, une 2<sup>ème</sup> sage-femme est présente au moment de la naissance.
- La décision de transfert à l'hôpital revient à la sage-femme.
- L'ensemble des gestes accomplis par la sage-femme dans le cadre de son activité se déroulent sous son entière et exclusive responsabilité.
- Les deux parties peuvent, à tout moment, rompre le présent contrat, sans préavis, pour des raisons personnelles.

Nom, prénom: .....

Date de naissance et tél: .....

Adresse : .....

E-mail: .....

Accouchement prévu le : .....

Assurance maladie : .....

N° AVS de la maman : .....

Sage-femme référente : .....

Lieu, date : .....

Signature: .....

Remarques: .....

.....

.....